



## Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 19 novembre 2018

\*\*\*\*\*  
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le **dix-neuf novembre, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le **05 novembre 2018** s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Etaient présents : CHAPPAT Thierry, LEMPEREUR Francis, GUILLAUMET Sébastien, REICHART Sandrine, GUILLAUMET Vincent, RENAULT Emmanuel, GIRARD Dominique, MACHET Hervé, FAILLIOT Raphaël, MAIZIERES Alain.

Absents excusés : Adelin BERTON a donné pouvoir à Thierry CHAPPAT, Isabelle SAOUSSA a donné pouvoir à Emmanuel RENAULT, Audrey COUVERT a donné pouvoir à Sébastien GUILLAUMET, Edouard CHATELAIN a donné pouvoir à Francis LEMPEREUR, Pascal DEDET.

Monsieur Sébastien GUILLAUMET été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

1/ approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2018 avec la modification suivante :

ZNA – zéro phyto – achat de matériel : Une discussion s'ensuit sur l'utilité de certains matériels et il est décidé à l'unanimité par 11 voix POUR, 01 voix CONTRE (Vincent Guillaume) et 02 abstentions (Francis Lempereur et son pouvoir) de lancer cet acquisition mutualisée qui sera gérée par la commune de Livry-Louvercy = suppression de « à l'unanimité ».

2/ nomination d'un secrétaire de séance : Sébastien GUILLAUMET

3/ finances :

\*/décision modificative pour prendre en compte au niveau du chapitre 012 la baisse de remboursement d'un contrat aidé renouvelé en mai, à savoir que ce contrat était remboursé à 90 % et suite au renouvellement le remboursement est de 50 %.

Article 6188 = - 10 000 euros

Article 64111 = + 10 000 euros

Après délibération le conseil municipal accepte par 14 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION, la décision modificative comme indiquée précédemment.

\*/décision modificative concernant l'intégration des frais d'études pour le pont du ruisseau, les travaux étant terminés, à savoir :

Article 21318 – 041 (mandat) : - 2700 euros

Articles 2031 – 041 (titre) : + 2700 euros

Après délibération le conseil municipal accepte par 14 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION, la décision modificative comme indiquée précédemment.

\*/décision modificative pour les échéances des Autorisations de Compensation CAC afin de pouvoir payer le solde de l'AC 2018 :

Article 61888 = - 1765 euros

Article 739223 = + 1765 euros

Après délibération le conseil municipal accepte par 14 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION, la décision modificative comme indiquée précédemment.

Au niveau des finances, Monsieur le Maire donne les explications concernant la baisse de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

4/ travaux :

commande stores pour la maternelle :

Monsieur le Maire distribue le tableau récapitulatif des offres reçues, à savoir :

Entreprise	solution 3 stores (HT)	solution 1 store (HT)
Roux	8368 euros	6868 euros
Komilfo	11198 euros	9198 euros
Lamy	6830 euros	5334 euros
Eurostores	9478 euros	7597 euros

Après présentation des différentes offres, les conseillers municipaux demandent que les trois entreprises de Bouy soient contactées, à savoir : SARL PIERRE REICHART, EURL MAIZIERES et ISOL TOITURE plus les entreprises PAQUATTE et VAROQUIER. Ce dossier sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

#### Zéro-phyto :

Monsieur le Maire revient sur le dossier de groupement de commandes pour l'achat de matériel dans le cadre de cette opération « zéro-phyto ». Il indique que l'étude a été subventionnée à 90 % et qu'il resterait à la charge de la commune la somme d'environ 2500 euros (chiffres à affiner).

#### 5/ CLECT : approbation du rapport 2018

Monsieur le Maire résume ce rapport puis les conseillers municipaux décident de l'approuver par 12 voix POUR, 01 voix CONTRE (Hervé Machet) et 01 ABSTENTION (Raphaël FAILLIOT)

#### 6/ CHALONS AGGLO : approbation du rapport 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce rapport mais il indique que Châlons-Agglo sera sollicité afin de savoir s'il faut une délibération d'approbation. Dans cette attente, les conseillers approuvent tout de même ce rapport par 11 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (je n'ai pas noté tous les noms mais je crois que Raphaël FAILLIOT et Hervé MACHET se sont abstenus, pour le 3<sup>ème</sup> je ne sais plus).

#### 7/ informations et questions diverses

Dossier « voisins vigilants » : Monsieur le Maire rappelle la teneur de ce dossier et demande aux conseillers de l'autoriser à signer le protocole à intervenir entre le représentant de l'Etat, la Gendarmerie et la commune de Bouy.

Après délibération le conseil municipal accepte par 14 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION, autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole.

Information école : Monsieur le Maire indique que l'école ne souhaite plus organiser la classe de neige tous les 3 ou 4 ans mais plutôt une activité moins onéreuse et qui concernerait toute l'école. Cette année, le thème retenu est le cirque et l'école accueillera deux chapiteaux du 26 janvier au 08 février 2019. Les enfants participeront à des ateliers et deux représentations auront lieu. Monsieur le Maire pose la question du financement, faut-il continuer à subventionner l'école à hauteur de 800 euros par an, faut-il revoir cette participation ? Il indique que cette semaine de cirque reviendrait à environ 6000 à 7000 euros et que le plan de financement est à revoir. Enedis sera sollicité ainsi que l'entreprise LANTENOIS ELECTRICITE pour la pose et le branchement d'un compteur forain. Deux chapiteaux seront installés dans la cour de l'école et sur le terrain du fond.

#### Intervention de Hervé MACHET :

Il demande si l'entreprise a revu les avaloirs. Le Maire indique qu'il a contacté sans succès l'entreprise. Il est suggéré de demander à l'entreprise un rendez-vous sur janvier après la campagne des betteraves.

#### Intervention de Emmanuel RENAULT :

Il indique avoir entendu dire que GEOTER serait dissous. Le Maire indique que le contrat court sur trois années et qu'au terme le service sera repris par Châlons-Agglo à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance : Sébastien GUILLAUMET